

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT-MAMET



**P.L.U. : L'avenir de
SAINT-MAMET en
question**

Le rôle du P.L.U.

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) est le document auquel toute personne privée ou publique porteuse d'un projet de construction, d'extension ou de modification, doit se conformer.

Ce document est de compétence communale, tout en étant réalisé en partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités locales et les chambres consulaires.

Contact
Mairie de SAINT-MAMET
Tel : 05 61 79 03 97

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATIONS

LE MARDI 24 OCTOBRE 2017

18H00

A LA MAIRIE DE SAINT-MAMET

Cette réunion sera l'occasion pour les élus, accompagnés du bureau d'études, de vous présenter les éléments réglementaires du projet de PLU : PADD, zonage, OAP, éléments du règlement

Nous vous rappelons qu'un registre déposé en mairie est disponible pour recueillir vos avis, remarques et questions.